

Le 6 juillet 2009

Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2009 de la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes, tenue au 830, rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes, le sixième jour de juillet deux mille neuf à vingt heures.

Sont présents:

M. Jocelyn Bédard, maire  
M. Donald Laliberté, conseiller siège no 1  
Mme Chantal Tanguay, conseillère siège no 2  
M. Yannick Lemire, conseiller siège no 3  
Siège no 4 : Vacant  
M. Normand Nault, conseiller siège no 5  
Absent :  
M. Yves Payette, conseiller siège no 6

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la session régulière
  - 1.1 Mot de bienvenue
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2009
- 5.0 Courrier et suivi
- 6.0 Rapport des élus et de l'inspecteur municipal
- 7.0 Reconnaissance à des citoyens
- 8.0 Législation :
  - 8.1 Nomination d'un nouveau procureur
- 9.0 Gestion financière :
  - 9.1 Festival de la Canneberge de Villeroy
  - 9.2 Entreposage de la remorque
- 10.0 Greffe :
  - 10.1 Résiliation du vote par correspondance
- 11.0 Transport routier :
  - 11.1 Ajout au budget de voirie
- 12.0 Urbanisme et zonage :
  - 12.1 Adoption du Règlement no :268-2009 afin de modifier les constructions et les usages permis dans la zone agricole Aa
  - 12.2 Arrosage des fleurs de la municipalité
  - 12.3 Budget du Comité de Développement de Lourdes
  - 12.4 Appui au projet de déploiement d'internet haute vitesse sur le territoire de la MRC de l'Érable
  - 12.5 Entente avec Xittel inc.
- 13.0 Loisirs et culture :
  - 13.1 Accepter M. Nathaniel Demers, moniteur du terrain de jeu pour l'été 2009
  - 13.2 Autoriser le premier versement à Mme Geneviève Lemire
  - 13.3 Autoriser le versement de 650\$ pour les dépenses reliées aux activités du terrain de jeu
  - 13.4 Autoriser la confection d'un espace de rangement au chalet des loisirs
- 14.0 Autoriser diverses factures :
  - 14.1 Facture de Monty Coulombe
  - 14.2 Contrat de service avec Infotech
  - 14.3 Factures Marius Marcoux inc.
- 15.0 Comptes à payer
- 16.0 Varia
  - 16.1 \_\_\_\_\_
  - 16.2 \_\_\_\_\_
- 17.0 Questions de l'assemblée
- 18.0 Levée de la séance

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Jocelyn Bédard, Hélène Lessard, directrice-générale/secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

Monsieur le maire avise les personnes présentes que la séance est enregistrée.

R-09-07-115  
Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tout en le laissant le varia ouvert.

ADOPTÉE

Le 6 juillet 2009

R-09-07-116  
Intervertir les points

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire à intervenir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉE

R-09-07-007  
Procès-verbal du  
1<sup>er</sup> juin 2009

Monsieur le maire demande aux conseillers(ères) s'ils ont tous et toutes reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2009, étant tous et toutes affirmatifs (ves);

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2009 soit approuvé et signé.

ADOPTÉE

COURRIER ET SUIVI:

Lecture brève du courrier reçu au cours du mois et suivi des sessions s'il y a lieu

Les membres du conseil, incluant le maire, font un résumé de leurs activités municipales au cours du mois de mai.

L'inspecteur municipal fait mention des travaux effectués au cours du mois de mai.

Monsieur Jocelyn Bédard, maire, remet **des certificats d'honneur** à Messieurs Alain, Pierre-Luc et Benjamin Héon **pour** leur vigilance concernant le début du feu à la salle municipale le 20 juin dernier.

R-09-07-118  
Nommer Me Sylvain  
Beauregard à titre de  
procureur de la  
municipalité

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers de retenir les services de Me Sylvain Beauregard, avocat, à titre de procureur de la municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes à la Cour municipale commune de Plessisville, au tarif horaire de cent dollars (100\$);

Il est de plus résolu d'autoriser Me Sylvain Beauregard, agissant à titre de procureur de la poursuite à la Cour municipale commune de Plessisville, à délivrer, au nom de la municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes, un constat d'infraction pour toute infraction à l'une des dispositions d'un règlement, d'une résolution ou d'une ordonnance du Conseil, du Code de la sécurité routière ou d'un règlement adopté sous son empire et de la Loi sur le transport par taxi ou d'un règlement adopté sous son empire.

ADOPTÉE

R-09-07-119  
Autoriser le maire au  
souper gastronomique  
du Festival de la  
Canneberge de Villeory

CONSIDÉRANT que le Festival de la Canneberge de Villeroy, fait à chaque année une invitation pour le souper gastronomique dans le cadre du Festival qui se tiendra samedi le 12 septembre 2009;

Il est proposé par Madame la conseillère Chantal Tanguay et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat d'une réservation, au souper gastronomique dans le cadre du Festival de la Canneberge de Villeroy, afin de représenter la municipalité, et que le coût, de quatre-vingt-dix dollars (90\$) pour un billet, soit payé par la municipalité :

QUE les frais s'y rapportant soient remboursés sur réception des pièces justificatives.

ADOPTÉE

R-09-07-120  
Autoriser le remisage  
de la remorque chez  
l'inspecteur municipal

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne possède pas d'endroit pour le remisage de la remorque;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE la remorque soit entreposé chez Monsieur Réjean Dubuc, inspecteur municipal;

QUE suite à des informations prises auprès de la Promutuel St-François, assureur de la municipalité, cette dernière n'a aucune restriction concernant le remisage de la remorque.

ADOPTÉE

Le 6 juillet 2009

R-09-07-121  
Résiliation au vote  
par correspondance

CONSIDÉRANT QUE le 16 mai dernier le Gouvernement du Québec adoptait un Règlement sur le vote par correspondance;

CONSIDÉRANT QUE cette information a été reçue le 2 juin 2009 et qu'une résolution devait être adoptée avant le 1<sup>er</sup> juillet 2009;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE la municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes résilie le vote par correspondance permettant à toute personne qui est inscrite comme électeur sur la liste électorale à titre de personne non domiciliée, de voter par correspondance et ce du fait que les informations nous sont parvenues à la dernière minute.

ADOPTÉE

R-09-07-122  
Autoriser travaux de  
voirie pour 13,000\$

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser une dépense maximum de treize mille dollars (13 000\$), taxes en sus, pour l'exécution de divers travaux de réparations aux routes asphaltées;

QUE ces dits travaux soient approuvés et supervisés par l'inspecteur municipal.

ADOPTÉE

La secrétaire-trésorière fait mention qu'aucune personne n'est venue signer le registre.

Règlement no : 268-2009 modifiant le règlement de zonage no : 140-89  
afin de modifier les constructions et les usages permis  
dans la zone agricole Aa

ATTENDU QUE le conseil juge à propos et dans l'intérêt de la municipalité de modifier son règlement de zonage no : 140-89 afin de modifier les constructions et les usages permis dans la zone agricole Aa;

ATTENDU les articles 123 et suivants de la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU' un avis de motion a été régulièrement donné à la séance ordinaire du 6 avril 2009;

ATTENDU QU' un premier projet a été adopté à la séance ordinaire du 4 mai 2009;

ATTENDU QU' une consultation publique a été tenue le 1<sup>er</sup> juin 2009 à 19h30;

ATTENDU QU' un second projet a été adopté à la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2009;

EN CONSÉQUENCE

R-09-07-123  
Règlement 268-2009

Il est proposé par Monsieur le conseiller Normand Nault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers qu'il soit fait et statué le Règlement no : 268-2009 ainsi qu'il suit, soit :

**ARTICLE 1 :**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2 :**

Le premier paragraphe des constructions et des usages permis à l'article 6.2 intitulé « ZONE AGRICOLE Aa » du règlement de zonage no : 140-89 sera remplacé par :

- Les habitations unifamiliales isolées;

**ARTICLE 3 :**

Le présent règlement abroge ou modifie toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles avec les dispositions des présentes.

**ARTICLE 4 :**

Le présent règlement entrera en vigueur suivant les dispositions de la Loi.

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

R-09-07-124  
Arrosage des fleurs  
par M. Serge Soucy

CONSIDÉRANT QUE suite à des raisons personnelles Monsieur Yvon Ouellet et Madame Hélène Blier ne pourront pas faire l'arrosage des fleurs pour l'été 2009;

Il est proposé par Madame la conseillère Chantal Tanguay et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE Monsieur Serge Soucy soit autorisé à effectuer l'arrosage des fleurs de la municipalité pour l'été 2009 au coût de six cent dollars (600\$);

QU'un premier versement de trois cent dollars (300\$) lui soit versé et que le second versement lui soit versé à la séance d'octobre 2009.

ADOPTÉE

Le 6 juillet 2009

R-09-07-125  
Directives pour  
budget au Comité  
de Développement de  
Lourdes

CONSIDÉRANT QUE le Comité de Développement de Lourdes a déposé un budget de fonctionnement annuel pour 2009;

CONSIDÉRANT QUE suite à une rencontre avec Madame Danièle Ouellet, présidente du Comité, le 18 juin dernier, cette dernière demande une réponse à ce dit budget;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE le Comité de Développement, qui dispose d'un budget de mille dollars (1,000\$), fasse approuver leurs dépenses avant d'en effectuer le paiement;

QUE le dit-paiement soit émis par la municipalité, à même les fonds prévus au budget, permettant ainsi un suivi des fonds autorisés.

ADOPTÉE

R-09-07-126  
Appui au projet de la  
MRC de déployer le  
service internet haute  
vitesse sur notre  
territoire

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt des citoyens de la municipalité de pouvoir obtenir le service d'internet haute vitesse;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de l'Érable a fait réaliser un plan de couverture internet haute vitesse afin de desservir 80% du territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'il est plus efficace et plus stratégique de déployer le service d'internet haute vitesse en commun afin de maximiser les investissements et d'augmenter le taux de couverture des citoyens;

CONSIDÉRANT la mise en place du programme « *Communautés rurales branchées* » du gouvernement du Québec qui permet de financer jusqu'à 66% des coûts du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Chantal Tanguay et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE le conseil de la municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes appuie le projet de la MRC de l'Érable de déployer le service internet haute vitesse sur notre territoire.

ADOPTÉE

R-09-07-127  
Autoriser signature  
de l'entente avec  
Xittel inc.

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont dû être apportées à l'entente avec la Firme Xittel inc.;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité la nouvelle entente avec Xittel inc., telle que proposé par ce dernier portant le numéro de référence : 82998-1570.

ADPTÉE

R-09-07-128  
Accepter M. Nathaniel  
Demers comme moniteur  
du terrain de jeu pour  
2009

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE la municipalité accepte le choix de Madame Geneviève Lemire, superviseur, soit Monsieur Nathaniel Demers, comme moniteur du terrain de jeu pour l'été 2009;

QUE la directrice générale et/ou le maire soient autorisé(s) à signer les documents se rapportant au Programme Emploi-Été.

ADOPTÉE

R-09-06-129  
Autoriser 1er  
versement à Mme  
Geneviève Lemire

Il est proposé par Monsieur le conseiller Normand Nault et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le premier versement de six cents dollars (600\$) à Madame Geneviève Lemire comme superviseur du terrain de jeu pour l'été 2009.

ADOPTÉE

R-09-07-130  
Autoriser paiement de  
650\$ pour achat de  
matériel ou activités  
au terrain de jeu

CONSIDÉRANT QU'un montant de six cent cinquante dollars (650\$) est prévu au budget pour l'achat de matériel ou diverses activités reliés au terrain de jeu;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le versement de six cent cinquante dollars (650\$) à Madame Geneviève Lemire;

QUE cette dernière apporte les pièces justificatives concernant les achats ou les dépenses faites pour un montant maximal de six cent cinquante dollars (650\$).

ADOPTÉE

Le 6 juillet 2009

R-09-07-131  
Autoriser la fabrication  
d'un espace de  
rangement au chalet  
des loisirs

CONSIDÉRANT QUE le matériel acquis au fil des ans et servant aux diverses activités du terrain de jeu n'est pas rangé sous clé ce qui permet le vol et le vandalisme;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'inspecteur municipal de fabriquer un espace de rangement, permettant l'entreposage du dit matériel, au chalet des loisirs;

QUE ces travaux n'excèdent pas une dépense de cinq cent dollars (500\$), taxes en sus.

ADOPTÉE

R-09-07-132  
Facture de Monty  
Coulombe

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la facture de Monty Coulombe au montant de huit cent soixante-treize dollars et soixante-quinze sous (873.75\$), taxes en sus, pour les services d'avril 2009.

ADOPTÉE

R-09-07-133  
Facture du contrat  
annuel à Infotech

CONSIDÉRANT QUE le contrat de service initial signé en 2005, avec Infotech, couvre une période de cinq (5) ans, soit du 1<sup>er</sup> août 2005 au 31 juillet 2010;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler le contrat de service avec Infotech soit du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010 au montant de mille neuf cent cinquante dollars (1,950\$), taxes en sus.

ADOPTÉE

R-09-07-134  
Factures de Marius  
Marcoux inc.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les dépenses suivantes à la firme Marius Marcoux inc. :

- Travaux à la caserne concernant le raccord de la tour pour l'accès à Internet haute vitesse : 126.96\$, taxes en sus;
- Travaux pour la réparation de fils sous la galerie de la salle suite au début d'incendie : 234.09\$, taxes en sus;
- Travaux nécessitant le changement du panneau électrique de la salle municipale ainsi que la vérification de la pompe à l'eau : 974.86\$, taxes en sus;
- Travaux pour l'installation d'une prise extérieure à la salle municipale : 100.00\$, taxes en sus;

Pour une dépense totale de mille quatre cent trente-cinq dollars et quatre-vingt-onze sous (1,435.91\$), taxes en sus.

ADOPTÉE

R-09-07-135  
Comptes à payer

Il est proposé par Madame la conseillère Chantal Tanguay et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les comptes à payer pour un montant total de soixante-dix mille neuf cent quarante-neuf dollars et vingt-quatre sous (70,149.24\$), et d'autoriser la secrétaire-trésorière d'en effectuer le paiement.

ADOPTÉE

Monsieur le maire avise la population qu'un nouveau panneau du circuit patrimonial a été installé sur le terrain de la Fabrique, près de la grotte, **et invite les gens à y aller**. Il profite de l'occasion pour remercier le conseil de la Fabrique d'avoir accepté que le dit panneau soit installé sur leur terrain.

Madame la conseillère Chantal Tanguay demande à Monsieur le maire si un rapport ou un suivi sera fait par la Sûreté du Québec concernant le début d'incendie à la salle municipale. Monsieur le maire précise que des informations devraient nous être transmises si possible.

Monsieur le conseiller Yannick Lemire demande, qu'à la prochaine réunion de travail, un point soit prévu afin de discuter des modalités lors d'une location de la salle municipale considérant que la dernière réservation a suscité un surplus de 2 heures de travail à la conciergerie vu l'état des lieux.

Questions de l'assemblée :

- Mandat au nouveau procureur
- Suivi du dossier du Garage Margill
- Les cafetières ne sont plus disponibles lors d'une réservation de la cuisine

Le 6 juillet 2009

Questions de l'assemblée (suite) :

- **Informations supplémentaires demandées concernant la correspondance d'ORAPÉ**
- Résidente mentionne **qu'elle se sent** moins en sécurité suite au début d'incendie de la salle et des méfaits causés la nuit dernière visant des bacs de récupération
- Suivi du dossier du Journal la Nouvelle concernant le service « ICI MA MAISON »
- Paiement au Comité 12-18 pour le balayage des rues
- Sommes prévues au Pacte rural
- Commentaires de Monsieur Pierre-Alain Manseau concernant la rencontre de la présidente du Comité de Développement de Lourdes et le conseil municipal
- précision sur les dégâts qu'à occasionnée le feu à la salle municipale.

R-09-07-136  
Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur le conseiller Normand Nault et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 21h14.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE